



COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 16 juillet 2024

Décret élections Chambres d'Agriculture : nouvel exemple du non-respect de la parole donnée !

Le Gouvernement a publié aujourd'hui le décret relatif à l'organisation des élections aux Chambres d'Agriculture.

Contre toute attente et à notre plus grand étonnement, ce décret ne contient plus les articles réformant la représentativité et le financement des organisations syndicales d'exploitants agricoles. Ces articles permettaient d'aligner les conditions de représentativité et de financement des syndicats agricoles sur celles des partis politiques, dans un souci de transparence et clarification des règles.

Ces deux dispositions, qui apparaissaient pourtant dans le texte présenté par le Ministre de l'Agriculture et de la souveraineté alimentaire, ont été évincées du décret final en catimini, sans aucune consultation.

C'est aussi regrettable que grave : une nouvelle fois, le Gouvernement fait marche arrière. Le Chef du Gouvernement, Gabriel Attal, revient purement et simplement sur son engagement pris ce printemps auprès des agriculteurs français de faire figurer ces articles dans le texte.

Dans cette période de grande incertitude quant à la concrétisation des annonces obtenues lors des mobilisations agricoles historiques du début d'année, ce revirement, décidé au plus haut sommet de l'Etat, décrédibilise un peu plus la parole politique. Une fois de plus, les corps intermédiaires ne sont pas respectés et raison est donnée à ceux qui détruisent plutôt qu'à ceux qui construisent, à ceux qui divisent plutôt que d'unir !

Contacts Presse :

Renan Morgat / 06 21 16 80 84 / renan.morgat@reseaufnsea.fr

Rémi Rossi / 07 86 22 90 67 / rossi@jeunes-agriculteurs.fr